

Quelques exemples de taxes :

Maison de 100 m² sur sous-sol – pas de combles aménageables.

Taxe communale fixée à 2%

Taxe départementale fixée à 2,5% (montant décidé par le Conseil départemental 90).

Surface taxable: 200 m²

Valeur forfaitaire au m²: 705 €

Abattement de 50% sur les 100 premiers m².

Part communale [(100 * 352) + (100 * 705)] * 2% = 2 115 €

Part départementale: [(100 * 352) + (100 * 705)] * 2,5% = 2 644 €

Total = 4 759 €

Même exemple avec une taxe communale fixée à 5%, la taxe départementale étant toujours fixée à 2,5 %:

Total = 7 932 €

Même exemple avec une taxe communale fixée à 20%, la taxe départementale étant toujours fixée à 2,5 %:

Total = 23 794 €

User avec discrétion des taux majorés qui peuvent se révéler contre productifs en ayant un effet négatif quant à l'attractivité de vos communes.

Exemple d'une véranda de 20 m² en extension d'une construction de plus de 100 m²,

La part départementale est de 2,5%

Taxe communale à 2%:

Total = 635 €

Taxe communale à 5%

Total = 1058 €

Taxe communale à 20%

Total = 3173 €

Abri de jardin de 8 m²

Avec une taxe communale à 2% = **254 €**

Avec une taxe communale à 5% = **423 €**

Avec une taxe communale à 20 % = **1 269 €**

La taxe départementale étant toujours de 2,5 %